

TANT QU'IL Y AURA DES ÉLÈVES...

Il y aura bien sûr des enseignants pleinement engagés pour la réussite de leurs élèves et il y aura toujours un(e) ministre pour leur rappeler l'importance de leur mission au cas où...relayé(e) sans tarder par les contingents de recteurs, de DASEN et d'IEN (au cas où, également...)
Et puis, devant le constat toujours aussi affligeant du poids des déterminismes sociaux qui pèse sur les élèves français, il y aura toujours les réformes, tantôt pour rassurer en laissant croire qu'elles permettront à chacun de trouver sa place dans la société de demain et tantôt percutées par une actualité sanglante où, là encore, les enseignant(e) auront sûrement un rôle à jouer.

É DI TO

Mais réformer, alimenter des cascades de circulaires et de décrets, promettre une formation et un accompagnement des équipes suffira-t-il à "construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite" tout en donnant le sentiment aux enseignants d'être utiles ? Car c'est bien eux qui donnent vie aux réformes en participant quotidiennement "à l'acquisition du socle commun notamment grâce à la maîtrise des langages". C'est bien eux qui devront "tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous". C'est encore eux qui "développeront les compétences des élèves avec le numérique". Mais ne le font-ils pas déjà même si parfois ils s'épuisent devant la complexité des situations et le manque de moyens pour y faire face ?! C'est aussi cela la réalité de notre métier : il n'y a pas d'un côté des élèves en mal d'apprendre et de l'autre des enseignants prêts du jour au lendemain à leur faire vivre de nouveaux programmes, à leur dispenser un nouvel enseignement civique et moral, à leur allumer des ordinateurs qui fonctionnent mal.

Comme à chaque rentrée, chacune et chacun d'entre nous aspirent à toujours faire mieux mais il y a urgence à réfléchir aux conditions de réalisation de notre travail et aux moyens nécessaires.
Le SNUIPP-FSU Aube appelle tous les enseignants à participer massivement aux réunions d'informations syndicales pour s'informer, débattre, et construire ensemble les actions indispensables au véritable renouveau dont notre métier et nos élèves ont besoin.

**Pour l'école et pour les enseignants,
avec vous, on l'ouvre !**

Fabrice LAMQUIN

Numéro 114
SEPTEMBRE 2015

Dispensé de timbrage **TROYES PPDC**

CPPAP
1219 S 07094

ISSN
2263 - 679X

Imprimeur & éditeur
SNUipp de l'Aube
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes

Directeur de publication
Jean-Denis Brunette

10 numéros par an
Prix unitaire de 0,70 €

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

déposé le 10 09 2015

SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE!



Edito	P1
Rythmes scolaires	P2
CAPD de juillet et août 2015	P3
Temps partiels, formation continue EVS, frais de déplacements	P4
Adhérer au SNUipp-FSU	P5-6
Nouveaux programmes maternelle	P7
A vos agendas !	P8

COMITE DE SUIVI DES RYTHMES SCOLAIRES

68% des difficultés rencontrées par les communes sont financières !

La troisième réunion départementale s'est tenue le 25 Juin dernier à la DSDEN de l'Aube.

La réforme des rythmes est suivie ! Des réunions spécialement dédiées ont bien lieu... mais leur intérêt est difficilement appréciable et pour cause:

- on parle assez peu de rythmes scolaires mais surtout des temps péri-scolaires.
- ces réunions réunissent assez peu de maires représentatifs du maillage communal de notre département puisque seulement trois communes sont représentées: Aix en Othe, Sainte Savine et Troyes.

Les échanges avec les différents participants (DDCSPP, CAF, Ligue de l'enseignement, JPA, DDEN, syndicats enseignants) font surtout apparaître un satisfecit reposant sur des éléments purement techniques pour les uns et sur des appréciations assez personnelles et parfois très subjectives pour les autres.

Les rapports présentés à ce comité (toujours les mêmes) font état de données statistiques sur les aspects quantitatifs de la réforme:

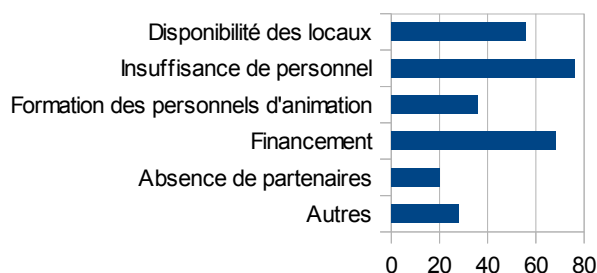
31,2% des communes de l'Aube seraient concernées par un PEDT

6,3% des élèves aubois expérimentent le décret Hamon

Les chiffres académiques décrivent une réalité peu surprenante !

Principales causes des difficultés rencontrées par les collectivités

(sources académiques)



Point de vigilance !

En maternelle, si rien n'oblige effectivement les communes à mettre des ATSEM à temps plein dans les classes, la mise en place des NAP les rend de toute évidence encore moins disponibles ce qui dégrade les conditions de travail de nos collègues de maternelle. Des conflits sont à prévoir !

On attend de voir !

Enfin, l'impact de la réforme sur les apprentissages va être évalué !

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) va réaliser des études sur plusieurs années, pour mesurer les acquisitions des élèves de CP, en terme de compétences.

Le point de vue de la profession

➤ Du côté des enseignants

Le SNUIPP-FSU a réalisé une enquête en ligne auprès de 16 764 enseignants en novembre-décembre 2014 dont 85% vivent une organisation selon le décret Peillon.

74% des enseignants jugent que les dysfonctionnements du périscolaire ont un impact négatif sur le scolaire. Ils sont **82%** en maternelle

68% des enseignants estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées

81% notent une dégradation de leur condition de vie personnelle

79% estiment qu'il faut revoir l'organisation des horaires

70% estiment qu'il faut revoir l'organisation et les contenus des temps d'activité périscolaires

70% estiment qu'il faut supprimer les APC

➤ Du côté des IEN

Le SNPI-FSU reçu en audience auprès de l'IGEN le 18 mai 2015 a dénoncé les points suivants:

La précipitation a souvent conduit à une mise en oeuvre davantage guidée par les moyens disponibles que par des objectifs réellement construits et choisis en fonction de leur finalité.

La représentativité des parents qui ont contribué à l'élaboration des PEDT a été souvent très faible. Ces parents obéissaient souvent davantage à un entre-soi sociologique qu'à une véritable représentation de l'ensemble des familles concernées.

La relation des IEN avec les élus fait état de situations très disparates:

- des relations régulières et discussions loyales où les élus ont manifesté une certaine volonté de prendre en compte l'ensemble des paramètres.

- les interventions de certain(e)s IEN ont été aussi ouvertement méprisées par certains élus qui ont clairement manqué de réserve.

- la pression politique des élus, favorables ou pas à la mise en oeuvre de la réforme, a fortement nui à un examen serein et objectif des situations.

- en milieu rural, les contraintes déterminées par les collectivités gérant les transports ont fortement entravé la prise en compte de motivations pédagogiques.

La relation des IEN avec les enseignants

Les IEN reconnaissent très souvent ne pas avoir pris en compte les arguments avancés par les enseignants, même quand ils étaient convaincus de leur légitimité[...]Il en est ressorti un discrédit qui, à nouveau, contribue à la dégradation des relations hiérarchiques.

Les conséquences sur les apprentissages

Le SNPI-FSU déclare qu'il est évidemment impossible de mesurer aujourd'hui l'effet de la réforme sur la réussite des élèves.

CAPD Mouvement du 10 juillet 2015

Affectation des PFS

61 stagiaires sont affectés à mi-temps ou 2 quarts temps dans les écoles.

45 stagiaires non titulaires d'un Master 2 MEEF seront en classe les lundi, mardi et 1 mercredi sur 2

16 stagiaires titulaires d'un Master 2 MEEF seront en classe les jeudi, vendredi et 1 mercredi sur 2

1 licenciement et 1 renouvellement sont probables (en attente de décision rectorale)

Il est possible que le recteur attribue à l'Aube 5 - 6 personnes de la liste complémentaire, ils seront positionnés sur les postes encore réservés fin août.

Affectation des personnes sans poste

Il restait 75 personnes sans poste et un peu plus de postes; donc toutes les personnes ont été affectées même sur des postes très éloignés de leurs vœux (sauf une qui a finalement pris le poste "enfants du voyage" proposé par l'administration après la CAPD)

Il reste 3 "grosses"directions à Romilly, Nogent et Bar sur Aube et le poste de coordinateur REP Romilly.

Ajustements de rentrée

CAPD 27 août 2015

Il ne restait plus de personnels non affectés à la CAPD, donc les derniers ajustements ont été minimes.

Ouvertures et fermetures

Une ouverture de classe a été effectuée à l'école Maternelle Jean Macé de Troyes et le 2 septembre à l'école primaire de Maizières la Gde Paroisse.

D'autres pourraient suivre, même très tardivement, puisqu'il resterait 3 ouvertures possibles.

PE Stagiaires

61 professeurs des écoles stagiaires pouvaient intégrer le département de l'Aube. Deux d'entre eux ont démissionné car ils ne souhaitent pas changer de département.

Il reste 5 réserves de rentrée.

➤ Situations sous surveillance (hausse d'effectifs)

- Troyes mat Jean Macé
- Ste Savine élém
- La Chapelle St Luc mat
- Marigny le Châtel mat
- Pars les Romilly prim
- Maizières la Gde Paroisse prim

➤ Baisse d'effectifs et fermeture envisagée:

- Troyes A Millard mat

Questions diverses

➤ Les 8 directeurs nouvellement nommés seront accompagnés dans leur fonction par un tuteur volontaire proche ayant le même type de direction.

➤ 40 communes ont demandé un nouvel aménagement de la semaine scolaire, et la liste n'est pas close...

➤ Les directeurs 3 classes devraient bénéficier de 10 jours de décharge en 2015/2016. La solution académique choisie pour assurer ces décharges est d'utiliser les temps rompus restant à effectuer (14 demi-journées) par les personnes travaillant à 80 %. Ce sont les circonscriptions qui géreront ces remplacements.

Refus de l'administration de compter une 1/2 journée si la personne à 80% veut être dans sa classe avec le PFS le mardi de la rentrée...

Contrats aidés

252 contrats aidés (+ 7) en 2015/2016 dont 142 pour l'accompagnement des élèves handicapés, 62 aide à la direction, 48 dans les collèges et lycées (20 pris pour l'accompagnement des élèves handicapés. 82 contrats/135 ont un renouvellement en cours.

Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence à :

- transformer les contrats de CUI-AVS en AESH,
- rendre effectif le droit au temps plein et plus largement améliorer les conditions d'emploi, d'exercice, de formation et de rémunération des AESH,
- pérenniser les missions d'aide administrative à la direction d'école, qui sont totalement oubliées du gouvernement, et ouvrir des négociations pour créer un véritable métier.

Monique CHANELLE

Le Recteur de l'Académie de Reims a décidé de recruter 11 personnes sur la liste complémentaire, 7 pour l'Aube et 4 pour la Marne, ces 2 départements étant déficitaires. Soit, pour l'Aube, 67 PFS avec 1 personne en renouvellement de stage et 1 licenciement. Tous les PFS, liste principale et liste complémentaire, ont été affectés sur un mi-temps ou deux quarts-temps, pour la rentrée, avec une formation à mi-temps à l'ESPE également.

Remplacement

Au 27 août, il restait 13 postes non pourvus que Brigade de remplacement et ZIL vont occuper à la rentrée. La situation dans l'Aube est donc semblable à celle de l'an passé, ce qui laisse présager de grandes difficultés pour les remplacements à partir du 2ème trimestre !

TEMPS PARTIELS à 80%

Une manne pour l'administration ?

Nombreux rapports évoquent la nécessité de légiférer pour proscrire le travail à temps partiel à 80% des enseignants du premier degré. Alors en attendant, notre administration locale semble tirer profit de cette situation en gonflant artificiellement le complément horaire dû par ces personnes aux fins de les utiliser à d'autres missions.

EXPLICATIONS

L'organisation du temps hebdomadaire de travail de ces personnes est pourtant décrite dans la circulaire N°2013-038 du 13 mars 2013. Ainsi, les personnels concernés ont à effectuer 7 demi journées de travail hebdomadaire et devront s'acquitter de 3 journées compensatoires de travail environ dans l'année. Cela a d'ailleurs été rappelé dans la note de service départementale adressée aux personnels le 30 janvier 2015. C'est en outre cette organisation qui avait été retenue jusque là à la rentrée 2014 dans notre département et dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

DES PERSONNELS PRIS EN OTAGE !

A la rentrée 2015, il est demandé aux personnels de libérer leur classe 1 mercredi sur 4 et d'effectuer 16 demi journées de travail compensatoires soit environ 8 jours sur d'autres missions. Il est vrai que le volume ainsi dégagé est plus intéressant pour programmer des actions de formation ou des décharges de directeurs à trois classes. Pour le SNUipp-FSU AUBE, cette gestion est très éloignée de l'intérêt des personnes et des élèves et entretient une réelle cacophonie entre les informations transmises par la DASEN et celles relayées par quelques IEN.

ACTION !

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU Aube a adressé le 3 septembre un courrier à la DASEN pour lui demander de communiquer au plus vite sa décision afin de garantir aux personnels toutes les possibilités de recours.

Lire le courrier ici



Formation continue (exceptionnelle !)

Vous avez très certainement envie de profiter de l'exceptionnel cru qui s'annonce, puisque Najat Vallaud-Belkacem a annoncé (sans rire) le 31 août à Dijon que "Aucun d'entre [nous] ne doit être privé de formation, il y aura donc un effort exceptionnel pour la formation continue cette année, notamment pour la mise en oeuvre des réformes".

Dans notre département, les inscriptions aux stages de Formation Continue seront ouvertes **du 7 au 23 septembre 2015**. La saisie devra se faire sur l'application **GAIA**, accessible depuis I-prof.

EVS: 20 H et pas 24 !

Le SNUipp-FSU Aube vient d'être informé qu'il est demandé aux EVS en contrat CUI d'effectuer 24 heures hebdomadaires au lieu de 20 sous prétexte d'une modulation horaire imposée par la fermeture des établissements scolaires.

Il est regrettable que les arrêts rendus par la cour d'appel de REIMS le 07 05 2014 à l'encontre du Lycée Chrétien de Troyes n'aient pas servi de leçon.

"En effet, selon l'article L.3141-29 (anciennement L223-15) du code du travail, lorsqu'un établissement ferme pendant un nombre de jours dépassant la durée des congés légaux annuels, l'employeur verse aux salariés, pour chacun des jours ouvrables de fermeture excédant cette durée, une indemnité qui ne peut être inférieure à l'indemnité journalière de congés. Ces dispositions sont applicables même lorsque la fermeture de l'entreprise, au delà de la durée légale des congés payés, est motivée par des circonstances extérieures telles que le rythme de l'activité scolaire.

Ainsi, lorsque le maintien de l'activité n'est pas assuré par l'employeur pendant un nombre de jours dépassant la durée fixée pour la durée des congés légaux, le salarié, qui se trouve en congé de fait, doit recevoir une indemnité sans avoir en contrepartie à effectuer des heures de récupération.

Ces dispositions étant d'ordre public, il ne peut y être fait échec par la mise en place d'une modulation du temps de travail moins favorable."

AVIS AUX EVS

N'hésitez pas à nous contacter pour nous informer des difficultés que vous pourriez rencontrer et des démarches que vous pouvez entreprendre en cas de litige.

Fabrice LAMQUIN

Vos déplacements

Aux [termes de l'article 10 du décret du 3 juillet 2006](#), les agents peuvent utiliser un véhicule personnel pour les déplacements liés à l'exercice de leurs fonctions (remplacements, formation, missions etc...) sur autorisation de leur chef de service.

Ils sont alors indemnisés soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base des indemnités kilométriques dont les taux sont fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006.

L'indemnisation s'effectue sur la base de ces indemnités kilométriques lorsque l'agent est contraint d'utiliser un véhicule personnel pour l'exercice de ses fonctions, en l'absence de moyen de transport adapté au déplacement considéré.

Pensez à faire une demande d'utilisation de votre véhicule personnel auprès de votre chef de service. C'est la condition nécessaire au versement d'indemnités calculées au barème kilométrique.

C'est aussi la garantie d'être couvert par votre assureur sur vos trajets professionnels.

J'ADHÈRE AU SNUIPP-FSU AUBE

Pour se donner les moyens de contribuer à :

- la défense des intérêts matériels et moraux des personnels en formation, actifs et retraités
- au développement qualitatif du service public d'éducation
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la FSU



**Bulletin à renvoyer au SNUipp Aube 3, bis rue Voltaire
10 000 Troyes en utilisant l'enveloppe T ci-jointe**

Le SNUIPP10 utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (*L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Unitaires 10...*) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

66 % de la cotisation ouvre droit à un crédit d'impôts !

PFS Echelons	40 €		
	Insti	PE	Hors classe
3		131 €	
4		135 €	195 €
5		139 €	211 €
6		142 €	225 €
7		150 €	238 €
8	130 €	161 €	
9	134 €	172 €	
10	143 €	186 €	
11	157 €	200 €	

PEGC

Echelons	Classe norm	Hors classe	Classe excep
1		139 €	
2		146 €	
3		155 €	
4		164 €	
5		186 €	
6		200 €	221 €
7	132 €		
8	139 €		
9	147 €		
10	155 €		
11	164 €		

Autres situations

Master 1 ou Master 2	40 €
Aide éducateur(trice)/Assistant(e) d'éducation/EVS/AVS	40 €
Temps partiels : cotisation proportionnelle avec un minimum de	82 €
Retraite < 1350 €	100 €
1350 € < Retraite < 1650 €	113 €
1650 € < Retraite	130 €

Indemnités

Si vous êtes :	Ajouter
Direction 2/4 classes	5 €
Direction 5/9 classes	9 €
Direction ≥ à 10 classes	12 €
Maître formateur(trice)	6 €
Enseignant(e) spécialisé(e) diplômé(e)	8 €
Directeur (trice) établissement spécialisé	15 €
Ma cotisation de base s'élève à€
Je perçois une indemnité et j'ajoute€
Je dois régler la somme de€

NOM NOM de jeune fille

Prénom Date de naissance

Adresse Code postal

Ville

E-Mail

Nouvelle adhésion Renouvellement d'adhésion

NOM ET NATURE DE MON ETABLISSEMENT

Nomination : CORPS

FONCTION

ECHELON depuis le

Ma cotisation s'élève à € N'oubliez pas d'ajouter les suppléments éventuels

Je choisis de la régler par :

- Chèque(s) libellé(s) à l'ordre du SNUIPP Aube et à remettre aux dates suivantes :
 15sept 15oct 15nov 15déc 15janv 15fév 15mars 15avr 15mai 15juin
- Prélèvements automatiques sur 10 mois, (joindre un RIB et remplir l'autorisation de prélèvement ci-jointe)

Signature et date

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU AUBE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU AUBE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Merci de joindre un RIB

DEBITEUR

Référence Unique de Mandat * :
 Votre Nom :
 Votre adresse :
 Votre Code Postal :
 Votre ville :

CREANCIER

Identifiant créancier SEPA : **FR15ZZZ431681**
 SNUIPP AUBE
 SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ECOLES
 ET PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT GENERAL DU COLLEGE
 3 BIS RUE VOLTAIRE
 10000 TROYES

IBAN Code BIC

A Le

Signature

Paiement récurrent

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque
 *Nous vous communiquerons votre RUM 14 jours avant le premier prélèvement

10 questions sur le syndicat

❶ A quoi ça sert ?

Etre syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.

❷ Le syndicat est-il indépendant ?

On ne le répètera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la "politique" du syndicat. Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès...) sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp.

❸ Le syndicat est éloigné de mes préoccupations...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp.

❹ Le syndicat, ça prend du temps ?

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

❺ Le syndicat est-il efficace ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

❻ Le syndicat ne s'occupe pas assez de pédagogie...

(Voir idée n° 7)

❼ Le syndicat s'occupe trop de pédagogie.

(Voir l'idée n° 6 !) En fait , il n'y a pas de sujet "privilegié" au SNUipp : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.

❸ Le syndicat freine toute évolution du métier.

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp participe à l'évolution du métier.



❹ Le syndicat est corporatiste !

Les élus du SNUipp jouent, pleinement, leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp en tête des élections paritaires, en progrès constants dans l'Aube (4 sièges sur 7 en CAPD) Mais l'activité du SNUipp ne s'arrête pas là, bien au contraire

❺ C'est trop cher

Allez, on avoue, ce n'est pas donné (1/2 chocolatine par jour). Mais cela représente très exactement les coûts engagés pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone... Le SNUipp n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance

Votre cotisation bénéficie d'un crédit d'impôt de 66% !

Nouveaux programmes de maternelle : quelle aide pour se les approprier ?

Les trois sections de maternelle sont redevenues cycle 1 depuis septembre 2014. Les nouveaux programmes entrent en vigueur dès cette rentrée mais pas un seul livret papier n'est arrivé dans les écoles, malgré les demandes répétées du SNUipp. A titre de comparaison, le livret "*Nouveaux rythmes scolaires*" a, lui, été envoyé à tous les maires...

Les premières ressources en ligne (sur Eduscol) concernent le langage, le graphisme et l'écriture, les activités physiques et la scolarisation des moins de trois ans. Mais ce n'est pas seuls devant leur écran que les enseignants vont pouvoir transformer leurs pratiques !

L'appropriation des nouveaux programmes nécessite pourtant de vrais temps d'échanges ; le SNUipp-FSU continue d'intervenir pour que se mette en place une vraie formation continue.

Dans l'Aube, pour celles qui ne le savent pas encore, le stage "Littérature et langage" avait été supprimé faute de remplacement possible. Il est reprogrammé au mois de mai 2016, mais nos collègues pourront-elles cette fois en bénéficier, vu la problématique du remplacement toujours criante (il manquait 13 "ETP", Équivalents Temps Plein, à la rentrée)... Il reste les trois heures d'animations pédagogiques, ce qui est très insuffisant.

Et les cycles 2 et 3 ?

Les équipes enseignantes n'ont pas eu de temps dégagé pour répondre dans de bonnes conditions à la consultation ministérielle de fin d'année scolaire 2015.

Les 16 000 enseignants qui ont quand même répondu au questionnaire en ligne ont jugé ces projets de programmes confus et peu opérationnels. Suite à ces remontées, la ministre a saisi à nouveau le Conseil supérieur des programmes. Une version stabilisée devrait sortir en octobre pour entrer en vigueur à la rentrée 2016 pour tous les niveaux de classes.

Mais les nouveaux programmes d'Enseignement Moral et Civique (36 heures) devront être introduits dès cette année, programmes très flous quant à leur mise en oeuvre dans les classes.

"Aucun d'entre vous ne doit être privé de formation, il y aura donc un effort exceptionnel pour la formation continue cette année, notamment pour la mise en oeuvre des réformes", nous a dit notre ministre. Nous avons cherché dans le plan de formation départemental... Mal, sans doute : nous n'avons rien trouvé.

STAGE MATERNELLE 12 & 13 novembre 2015

Quels jeux pour quels apprentissages ?

avec Sylvie Chevillard,
formatrice au GFEN



Comment ne pas être d'accord au travail ?

Quelles relations professionnelles
à l'école maternelle ?

avec Françoise Carraud, maîtresse de conférences à l'université Lyon

**Modalités de participation et détail des
journées dans notre prochain numéro !**



CALENDRIER SCOLAIRE

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : **samedi 17 octobre 2015**

Reprise des cours : **lundi 2 novembre 2015**

Vacances de Noël

Fin des cours : **samedi 19 décembre 2015**

Reprise des cours : **lundi 4 janvier 2016**

Vacances d'hiver

Fin des cours : **samedi 6 février 2016**

Reprise des cours **lundi 22 février 2016**

Vacances de printemps

Fin des cours : **samedi 2 avril 2016**

Reprise des cours : **lundi 18 avril 2016**

Vacances d'été

Fin des cours : **mardi 5 juillet 2016**

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.



GRÈVE INTERPRO LE 8 OCTOBRE 2015

Le FSU, la CGT et Solidaires appellent tous les salariés des secteurs publics et privés à faire grève le jeudi 8 octobre 2015.

Toutes les infos sur la grève dans notre prochain numéro.

lire l'appel des trois organisations syndicales :



SYNDIQUÉ(E) ?



VOUS ÊTES INVITÉ(E) À UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL TECHNIQUE LE MERCREDI 30 SEPTEMBRE DE 9H À 12H.

La participation à ce conseil technique est de droit. Chacun(e) sera destinataire d'une convocation à joindre à son autorisation d'absence.

CALENDRIER INDICATIF

DES OPERATIONS ADMINISTRATIVES

	DEMANDE	RÉSULTAT
Promotion PE, Hors classe		novembre
Promotion Instit		janvier
Liste aptitude PE	mars	mai
Permutation informatisée	octobre/novembre	février/mars
Départ stage AIS	janvier	mars
Congé de formation	janvier	mars
Aptitude direction école	janvier	mars
Saisie des vœux mouvement	mars/avril	mai (1 ^{ère} phase)
Temps partiels, dispos	fin mars (date limite)	
Exeat/ineat	fin mars	variable (très tardif)